

L'hon. M. MACDONALD: Ils peuvent prendre le chemin de fer qu'ils veulent. Un matelot obtient une feuille de route simple et il peut prendre celui qu'il veut; les règlements ne s'appliquent qu'aux détachements.

M. NICHOLSON: Et l'officier qui se déplace?

L'hon. M. MACDONALD: Il reçoit une feuille de route générale pour chemin de fer. Elle est bonne partout et je crois qu'il peut suivre la route qui lui plaît.

M. EMMERSON: Cette feuille de route ne prescrit-elle pas le trajet à suivre et le mode de transport?

L'hon. M. MACDONALD: Je ne le crois pas. L'officier reçoit une feuille de route générale où il inscrit le nom du chemin de fer qu'il utilise. Peut-être M. Fraser vous en dira-t-il un mot?

M. FRASER: Voici ce qui en est: tout matelot qui part en congé choisit le parcours qui lui plaît, mais le ministère se réserve le droit de choisir le chemin de fer pour un officier ou un marin, s'il le juge bon, qui voyage en service avec une feuille de route. Je crois qu'il se réserve ce droit. Dans la pratique, le ministère pourrait laisser cette décision au matelot, mais il est entendu que dans le cas d'un déplacement commandé le ministère peut émettre, et il le fait d'habitude, la feuille de route par un certain chemin de fer; mais chaque fois qu'un matelot paye ses frais de déplacement il est libre de voyager comme il veut.

M. LOCKHART: J'aimerais demander au ministre le nombre moyen dans l'ensemble des matelots dans les groupes qui voyagent d'Halifax vers l'Ouest—serait-il de 50 ou de 100?

L'hon. M. MACDONALD: Vous entendez dans un an?

M. LOCKHART: Non; voyagent-ils par groupes de 50 ou de 100?

L'hon. M. MACDONALD: Cela varie. Certains groupes se composent de 500 et d'autres de 100. Ce serait difficile de vous renseigner sans recherches.

M. LOCKHART: Disons que le nombre est de 100, monsieur le président. Quels bagages ces 100 marins emportent-ils dans un tel voyage?

L'hon. M. MACDONALD: Ils emportent leur sac d'ordonnance sur leurs épaules.

M. LOCKHART: On a parlé du transfert de bagages; ceux-ci ne comprennent-ils que ce sac?

L'hon. M. MACDONALD: Oui, les marins le portent sur le bras ou à l'épaule.

M. NICHOLSON: Permet-on à l'officier qui va d'Halifax à Vancouver de faire enregistrer ses bagages?

M. EMMERSON: Un officier ne porte pas son sac; cela n'est pas permis, n'est-ce pas?

L'hon. M. MACDONALD: Non, il n'en porte pas.

M. NICHOLSON: On ne permet pas à l'officier qui voyage d'Halifax à Vancouver de faire enregistrer ses bagages?

L'hon. M. MACDONALD: A l'officier? Oui.

M. NICHOLSON: Ou aux matelots de tous grades?

L'hon. M. MACDONALD: Je présume que si rien ne s'y oppose ils peuvent les faire enregistrer dans le fourgon à bagages. Mais ils emportent toujours leur sac d'ordonnance. Je n'en ai jamais vu se déplacer sans leur sac sous le bras. C'est un petit sac qui ressemble à celui du soldat.

M. NICHOLSON: Oui, je le connais. Il s'agit bien là des matelots qui se plaignent dans les fumoirs d'être obligés de suivre une certaine route.

L'hon. M. MACDONALD: Vous parlez des matelots ordinaires—les matelots de tous grades?